



Rapport de Gestion

Présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ces comptes annuels ont été établis en euros, et les informations chiffrées figurant dans le présent rapport sont exprimées dans cette devise.

I. Faits marquants de l'exercice 2025 et événements postérieurs

Projets immobiliers

Vente Cherbourg-en-Cotentin (50) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 avait autorisé la vente de la propriété sis 11, rue du Dr Schweiter à La Glacerie (Manche) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine et l'affectation du prix de vente au financement de l'acquisition de nouveaux locaux.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2022 avait autorisé la vente à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service. Aucune évolution notable sur l'année.

Vente Mont-de-Marsan (40) : l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2023 avait autorisé la vente des locaux sis au 109 rue de Fontainebleau, à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine ou d'un expert immobilier indépendant. Aucune évolution notable sur l'année.

Achat La Mothe-Achard (85) : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 avait autorisé l'acquisition des locaux au 6 rue de Nantes aux Achards et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 858 k€, sous réserve que l'évaluation du bien projetée après travaux par un expert immobilier auprès des tribunaux ne soit pas inférieure à 686 k€. L'acquisition s'est concrétisée début 2025.

Achat Limoges (87) : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 avait autorisé l'acquisition des locaux au 19 rue Cruveilhier et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 382 k€. La livraison a été effective sur 2025.

Achat La Possession (974) : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 avait autorisé l'acquisition des locaux au 31 Chemin Moulin Joli et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 2 079 k€. Initialement attendue sur 2025, la livraison est prévue d'ici la fin de l'année 2026.

Vente Nancy (54) : l'Assemblée Générale du 29 juin 2024 avait donné son accord de principe pour la vente des locaux du 123 rue Mac Mahon à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation d'un expert immobilier auprès des tribunaux et sous réserve d'une présentation globale du projet de réimplantation en Conseil d'administration. Aucune évolution notable sur l'année.

Achat Brive-la-Gaillarde (19) : l'Assemblée Générale du 21 juin 2025 a autorisé l'acquisition des locaux au 11 Boulevard Voltaire et la réalisation des travaux pour un montant global maximum de 367 500€, hors frais de mutation. L'acquisition a été réalisée sur l'exercice.

Changement de logiciel métier

Pour rappel, suite à la fin de l'utilisation du logiciel GIZA en septembre 2025 pour des raisons techniques et de sécurité associée à la mise en place du programme ESSMS Numérique, des travaux ont été menés à compter de 2023 en vue du remplacement de GIZA par un nouveau logiciel. La mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI) avec la solution OGiRYS par l'éditeur SociaNova avait été retenue dans un premier temps, avant que le Comité de direction national ne décide l'arrêt du déploiement au 1^o semestre 2025, et son remplacement par la solution NemoWeb par l'éditeur Probesys.

La mise en place du DUI est pour partie financée par subvention dans le cadre du programme ESMS numérique de la CNSA. La convention prévoit un financement maximal de 1 756 k€ – dont 727 k€ effectivement perçus courant 2025 – pour un déploiement final initialement attendu en avril 2025.

Suite à la réunion du 11 mai 2026 entre l'ARS et le GRADeS Bourgogne-Franche-Comté, la CNSA et Association Addictions France, les parties se sont accordées pour une nouvelle échéance maximale du projet au 31 décembre 2029. Il a également été acté au cours de cet échange l'absence de risque de reversement de la quote-part de 727 k€ de financement déjà perçue.

Une démarche est actuellement en cours pour réviser le calendrier de déploiement, de nouveaux échanges entre les mêmes parties sont programmés fin mai 2026, en vue de la rédaction d'un avenant à la convention actuelle pour formaliser le nouveau calendrier et les modalités de suivi renforcé.

A titre de prudence, il n'a pas été constaté de produit à recevoir au titre de la part restante de la subvention, attendu que le calendrier prévisionnel rectificatif demeure à être validé collégialement par les financeurs.

Versement Mobilités

En tant qu'association reconnue d'utilité publique dont l'activité est à caractère social, Addictions France est en principe exonérée de versement mobilité – contribution patronale versée par les structures employant au moins 11 salariés, pour financer les transports en commun.

Pour rappel, cette exonération avait été remise en cause par plusieurs URSSAF territoriales, ce qui s'était traduit en 2023 par le règlement de 599 k€ au titre des années 2022 et 2023. Des démarches avaient été entreprises auprès des différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans le périmètre desquelles notre association emploie au moins 11 salariés, démarches maintenues sur 2025. A ce titre, certaines exonérations locales ont été attribuées.

Suite au contrôle URSSAF mené sur les années 2022 et 2023, l'association fait l'objet d'un redressement à hauteur de 700 k€, dont 616 k€ sur le versement mobilité dont l'exonération de droit a été rejetée. Cette dernière partie fait l'objet d'une procédure contentieuse, avec une première audience auprès du Tribunal Judiciaire le 5 mai 2026.

Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration, pour donner suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2024 à hauteur de 9 151 k€.

À la suite de départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 540 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en février 2025. Le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 38 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 877 k€, dont le versement est devenu effectif début 2026.

À la suite de cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2025, un abondement complémentaire de 617 k€ a été décidé fin 2025, et s'est concrétisé sur le 1er semestre 2026.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.

Tensions géopolitiques

La situation de conflit entre la Fédération de Russie et la République d'Ukraine déclenchée en février 2022, de même que la résurgence des tensions au Proche-Orient depuis le 7 octobre 2023 et les Opérations militaires en cours dans la région iranienne depuis février 2026, ne présentent aucun impact significatif connu sur l'activité de l'Association.

Risques divers

Pour rappel, le Siège national avait choisi en 2024 de déprécier la créance de subvention de fonctionnement attendue du Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA) au titre de l'année 2023, pour un montant de 1 756 k€. Les sommes attendues au titre de 2023 et 2024 ayant été effectivement perçues à ce jour, la dépréciation a fait l'objet d'une reprise sur 2025.

Suite à l'analyse de la direction RH, un risque de pénalités à verser sur la non-réalisation des entretiens professionnels fait l'objet d'une provision pour risques pour 796 k€, correspondant à la totalité du risque attendu sur 2026 et à 85% du risque attendu sur les années suivantes, pour tenir compte du turn-over.

A noter que ce risque avait été provisionné dans les comptes 2024 pour 120 k€, la charge sur 2025 se limite au différentiel, soit 676 k€.

II. Compte de résultat de l'exercice 2025

Les comptes annuels consolidés tels qu'ils sont soumis à votre approbation sont présentés selon la forme prévue par le Plan Comptable.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître pour l'association un excédent de 2.480.396,16 euros contre un excédent de 1.428.579,49 euros pour les comptes clos au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les recettes propres (hors cotisations) se sont élevées à 5.062.719 euros contre 4.157.513 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -4,7%, et détaillée ci-après :

Recettes propres	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
			en €	%
Prestations réalisées	2 385 730	1 846 639	539 091	29,2%
Stages Stupéfiants	555 036	525 117	29 919	5,7%
Activités de Formation	1 146 646	938 741	207 905	22,1%
Ventes Matériels Prévention	2 853	8 234	-5 381	-65,3%
Recettes diverses	972 454	838 782	133 672	15,9%
TOTAL RECETTES PROPRES	5 062 719	4 157 513	905 207	21,8%

Le montant des dotations, subventions, autres produits d'exploitation (y compris cotisations) et reprises de fonds dédiés s'élève à 136.402.953 euros contre 131.504.710 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 3,7 %, essentiellement portée par celle des financements perçus, compensée par une baisse de reprises sur fonds dédiés :

Dotations & Subventions & autres produits d'exploitation	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
			en k€	%
DGF - Quotas pérennes & Reprises Résultat N-2	106 476 097	100 259 776	6 216 322	6,2%
Crédits non reconductibles	1 135 820	1 206 405	-70 585	-5,9%
DOTATIONS GLOBALES DE FINANCEMENT	107 611 918	101 466 181	6 145 737	6,1%
ARS, CNAM, CNAF, MSA	16 940 407	14 736 737	2 203 671	15,0%
Etat	1 412 114	1 400 249	11 865	0,8%
Conseils Départementaux	625 468	810 549	-185 081	-22,8%
Conseils Régionaux	78 506	201 755	-123 249	-61,1%
Reprises en résultat subventions d'investissement	820 172		820 172	ns
Autres subventions	1 521 419	1 808 558	-287 139	-15,9%
SUBVENTIONS ATTRIBUEES	21 398 085	18 957 847	2 440 239	12,9%
Cotisations	25 743	22 730	3 014	13,3%
Produits de cession éléments d'actif	9 300		9 300	ns
Dommages-intérêts perçus	148 656		148 656	ns
Autres produits de gestion courante	297 406	51 662	245 744	475,7%
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	481 105	74 391	406 714	546,7%
REPRISES DE FONDS DEDIES	6 911 844	11 006 291	-4 094 447	-37,2%
TOTAL DGF & SUBVENT° & AUTRES PROD	136 402 953	131 504 710	4 898 243	3,7%

A noter également qu'avec la mise en place de la Modernisation des Etats Financiers (MEF), une partie des produits exceptionnels a été reclassée en exploitation car ne répondant plus à la définition du résultat exceptionnel. Cela inclut notamment les dommages-intérêts perçus lors d'actions en justice intentées par l'Association, et des produits de cessions d'actifs.

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » s'établit à l'équilibre comptable, et est détaillée ci-après :

Détail Legs, donations, assurance-vie	2025	2024
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		16 620
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Produits Legs, donations, assurance-vie		16 620
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		16 620
Charges Legs, donations, assurance-vie		16 620

Le montant des reprises sur provisions (hors impact legs) et transferts de charges s'élève à 3.385.410 euros contre 2.705.415 euros pour l'exercice précédent. A noter qu'avec la mise en place de la Modernisation des Etats Financiers (MEF), les transferts de charges sont désormais reclassés en diminution des charges y afférant.

Les produits d'exploitation de l'exercice, reprises sur fonds dédiés incluses, ont atteint au total 144.851.082 euros pour cet exercice 2024 contre 138.384.258 euros pour celui de l'année passée, soit une hausse de +4,7 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel les charges d'exploitation, dotations aux fonds dédiés incluses, s'élevaient à 138.387.594 euros.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 30.694.821 euros contre 29.219.706 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse du montant des achats de +5,0 %, détaillée ci-après :

Achats & charges externes	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
			en k€	%
Achats (eau, électricité, fournitures...)	4 558 418	4 635 232	-76 814	-1,7%
Loyers, charges locatives et copropriétés	6 249 417	5 877 361	372 057	6,3%
Honoraires, frais d'actes et contentieux	4 299 664	4 480 679	-181 016	-4,0%
Transports, déplacements, réceptions	1 953 907	1 995 757	-41 850	-2,1%
Personnel intérimaire ou détaché	2 809 349	2 027 891	781 458	38,5%
Frais d'entretien et maintenance	2 086 650	2 313 929	-227 280	-9,8%
Frais d'assurance	1 075 515	829 586	245 929	29,6%
Autres postes	7 661 901	7 059 270	602 631	8,5%
TOTAL ACHATS & CHARGES EXTERNES	30 694 821	29 219 706	1 475 115	5,0%

Le montant des impôts et taxes (hors taxes sur les salaires) s'élève à 1.187.430 euros contre 1.193.043 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -0,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 66.032.132 euros contre 64.082.067 euros et celui des charges fiscales et sociales à 34.951.436 euros contre 33.800.476 euros soit respectivement 6.038.080 euros et 28.913.356 euros (contre 5.919.109 euros et 27.881.368 euros pour l'exercice précédent), représentant ainsi une hausse pour les premières de + 2,0% et pour les secondes une hausse de +3,7% détaillées ci-après :

Charges de Personnel	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
			en k€	%
Personnel non médical	56 912 392	55 031 505	1 880 887	3,4%
Médecins	9 119 741	9 050 562	69 179	0,8%
Salaires bruts versés	66 032 132	64 082 067	1 950 065	3,0%
Taxes sur salaires	6 038 080	5 919 109	118 972	2,0%
Charges sociales patronales	28 913 356	27 881 368	1 031 988	3,7%
Charges sociales et fiscales	34 951 436	33 800 476	1 150 960	3,4%
CHARGES DE PERSONNEL	100 983 569	97 882 543	3 101 025	3,2%

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 2.045.148 euros contre 1.923.957 euros pour l'exercice précédent, soit une variation positive de +8,9 %.

Le montant des dotations aux dépréciations et provisions (hors impact legs) s'élève à 2.696.835 euros contre 4.330.108 euros pour l'exercice précédent. La baisse de poste liée à l'absence de dotation sur subvention FLCA en 2024, est partiellement compensée par les dotations aux risques sur subvention DUI et entretiens professionnels.

Le montant des dotations aux fonds dédiés (hors impact legs) s'élève à 5.713.802 euros contre 3.690.912 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +55 %.

Le montant des autres charges s'élève à 454.097 euros contre 147.325 euros pour l'exercice précédent, sous l'effet de la MEF et du reclassement en exploitation de charges jusqu'alors classées en exceptionnel.

Les charges d'exploitation de l'exercice, dotations aux fonds dédiés incluses, ont atteint au total 143.776.701 euros contre 138.387.594 euros et ont donc augmenté de +3,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice en excédent pour 1.075.380 euros contre un léger déficit à (3.336) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 1.552.377 euros contre 1.419.496 euros pour l'exercice précédent, soit une progression de +9,4%.

Le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice en déficit pour (147.361) euros contre un excédent de 12.420 euros pour l'exercice précédent.

Tenant compte de ces éléments, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un excédent de 2.480.396 euros contre 1.428.579,49 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +74 %.

Il se décompose ainsi :

- Excédent de 509 927,54 euros relatif aux activités du siège et des directions régionales, ainsi que de la prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion).
- Excédent de 760 624,12 euros relatif à l'activité de médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion).
- Excédent de 1 048 126,28 euros relatif à l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 342 558,00 euros relatif à l'activité globale de la région Normandie, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Déficit de (273 451,71) euros relatif à l'activité globale de la région Nouvelle-Aquitaine, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 36 141,05 euros relatif à l'activité globale de la région Pays-de-la-Loire, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 56 470,88 euros relatif à l'activité globale de l'île de la Réunion (974), laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.

III. Bilan de l'exercice 2025

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de l'Association s'élève à 113.037.716 euros contre 109.428.681 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +3,3 %, détaillée ci-après :

Bilan - Actif	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
			en k€	%
Immobilisations Incorporelles	32 373	33 317	-944	-2,8%
Immobilisations Corporelles	22 892 894	21 327 945	1 564 948	7,3%
Immobilisations Financières	871 594	830 754	40 841	4,9%
ACTIF IMMOBILISE	23 796 860	22 192 016	1 604 845	7,2%
Avances et Acomptes	1 014 610	237 740	776 871	326,8%
Créances Redeables	2 474 530	3 268 164	-793 634	-24,3%
Autres Créances	6 417 395	7 079 403	-662 009	-9,4%
VMP	59 866 388	62 041 814	-2 175 426	-3,5%
Disponibilités	18 758 545	13 846 200	4 912 346	35,5%
Charges Constatées d'Avance	709 388	763 345	-53 957	-7,1%
ACTIF CIRCULANT	89 240 856	87 236 665	2 004 191	2,3%
TOTAL ACTIF	113 037 716	109 428 681	3 609 035	3,3%

Bilan - Passif	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	
			en k€	%
Fonds propres	624 718	624 718	0	0,0%
Réserves	26 420 890	24 090 187	2 330 703	9,7%
Report à nouveau	6 808 691	8 103 630	-1 294 938	-16,0%
Dépenses refusées & non opposables	-3 685 391	-3 831 224	145 833	-3,8%
Résultats sous contrôle tiers financeur	11 361 980	11 313 161	48 819	0,4%
Résultat de l'exercice	2 480 396	1 428 579	1 051 817	73,6%
Subventions d'investissement	8 931 974	9 042 390	-110 416	-1,2%
Réserve PV nettes s/actifs immobilisés	7 909 050	7 920 285	-11 234	-0,1%
Autres provisions réglementées	4 701 732	4 631 121	70 611	1,5%
FONDS PROPRES	65 554 041	63 322 848	2 231 193	3,5%
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	4 637 137	3 795 510	841 627	22,2%
FONDS DEDIES	14 056 314	15 700 898	-1 644 584	-10,5%
Dettes Financières	3 113 906	3 328 819	-214 912	-6,5%
Dettes Fournisseurs	5 469 613	4 822 372	647 241	13,4%
Dettes Fiscales et Sociales	13 945 394	13 964 275	-18 881	-0,1%
Dettes Diverses	1 982 501	1 541 118	441 383	28,6%
Pdts Constatés d'Av.	4 278 810	2 952 841	1 325 969	44,9%
DETTES	28 790 224	26 609 425	2 180 800	8,2%
TOTAL PASSIF	113 037 716	109 428 681	3 609 035	3,3%

Le montant des actifs immobilisés s'élève à 48.477.812 euros en valeur brute et à 24.680.951 euros d'amortissement et dépréciations contre respectivement 45.031.662 euros et 22.839.646 euros pour l'exercice précédent. Il en ressort une valeur nette comptable (VNC) correspondant à l'actif immobilisé net pour 23.796.860 euros contre 22.192.016 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 7,2 %, détaillée ci-après :

Poste	VNC		Variation	
	2025	2024	en €	%
Frais d'établissement	24 936	25 975	-1 039	-4,0%
Logiciels informatiques	2 614	7 018	-4 405	-62,8%
Autres immos incorporelles	323	323	0	0,0%
Immobilisations en cours	4 500	0	4 500	ns
Avances & acomptes	0	0	0	ns
Immobilisations Incorporelles	32 373	33 317	-944	-2,8%
Terrains	1 746 742	1 693 904	52 838	3,1%
Constructions	12 161 786	12 149 944	11 842	0,1%
AAI sur constructions	2 452 740	1 845 923	606 817	32,9%
Matériel & Equipements	408 641	365 184	43 457	11,9%
AAI divers	1 992 781	2 047 351	-54 570	-2,7%
Véhicules	459 642	319 102	140 541	44,0%
Matériel de bureau	35 155	37 058	-1 902	-5,1%
Matériel informatique	712 981	661 795	51 186	7,7%
Mobilier de bureau	501 637	467 367	34 270	7,3%
Immobilisations en cours	2 405 166	1 724 698	680 469	39,5%
Avances & acomptes	0	0	0	-100,0%
Issus de legs destinés à être cédés	15 620	15 620	0	0,0%
Immobilisations Corporelles	22 892 894	21 327 945	1 564 948	7,3%
Titres immobilisés	33 132	33 132	0	0,0%
Prêts	3 907	6 781	-2 873	-42,4%
Dépôts & cautionnements	834 433	790 719	43 714	5,5%
Autres immos financières	122	122	0	0,0%
Immobilisations Financières	871 594	830 754	40 841	4,9%
IMMOBILISATIONS	23 796 860	22 192 016	1 604 845	7,2%

L'actif circulant hors trésorerie (avances et acomptes, créances, charges constatées d'avance) s'élève à 10.615.923 euros contre 11.348.652 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -6,5 %.

La trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités) s'élève à 78.624.933 euros contre 75.888.014 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +3,6 %.

Les fonds propres s'élèvent à 65.554.041 euros contre 63.322.848 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +3,5 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2024	Affectation Résultat N-1	Mvts sur Subv d'invest	Dotations & Reprises	Reclassement ¹	Autres mouvements	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	296 475						296 475
Réserves statutaires et contractuelles	22 203						22 203
Autres réserves	24 067 984	574 453			1 756 251		26 398 688
Report à nouveau	8 103 630	-1 000 616			-294 322		6 808 691
Fonds propres avec droit de reprise	7 810 180	1 854 743			-1 660 091	-1	8 004 832
Résultat net de l'exercice	1 428 579	-1 428 579				2 480 396	2 480 396
Subventions d'investissement s/BNR	9 042 390		21 183	-820 172	688 572	0	8 931 974
Provisions réglementées	12 551 406			147 361	-87 985		12 610 782
FONDS PROPRES	63 322 848	0	21 183	-672 810	402 425	2 480 396	65 554 041

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4.637.137 euros contre 3.795.510 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +22 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclassement ¹	Autres mouvements	31/12/2025
Provisions Indemnité Départ Retraite	0					0
Autres provisions pour risques	783 168	1 333 398	-438 140	56 244		1 734 670
Autres provisions pour charges	3 012 343	1 331 925	-1 170 907	-270 894		2 902 467
Provisions pour risques et charges	3 795 510	2 665 324	-1 609 047	-214 651	0	4 637 137

Les fonds dédiés s'élèvent à 14.056.314 euros contre 15.700.898 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -10 % se décomposant de la manière suivante :

- Issu de legs : 252.344 euros, part non utilisée des Legs Laborie et Gobron, sans évolution par rapport à l'exercice précédent
- Prévention : 3.031.073 euros contre 3.478.859 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de - 13 %.
- Médico-Social : 10.772.898 euros contre 11.969.695 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de - 10%.

Les principaux mouvements sur ce poste sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclassement ¹	Autres mouvements	31/12/2025
Fonds dédiés issus de legs	252 344					252 344
Fonds dédiés Prévention	3 478 859	3 445 399	-3 737 117	-156 069	-1	3 031 073
Fonds dédiés Médico-Social	11 969 695	2 268 403	-3 441 039	-24 160	-0	10 772 898
Fonds dédiés	15 700 898	5 713 802	-7 178 156	-180 229	-1	14 056 314

Les dettes financières s'élèvent à 3.113.906 euros contre 3.328.819 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -6,5 %. Ce poste est exclusivement constitué de dettes à long terme (emprunts).

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 5.469.613 euros contre 4.822.372 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +13 %.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13.945.394 euros contre 13.964.275 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -0,1 %.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4.278.810 euros contre 2.952.841 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +45%.

Les autres dettes (avances et acomptes, redevables créditeurs, dettes sur immobilisations, autres dettes) s'élèvent à 1.982.501 euros contre 1.541.118 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +29 %.

IV. Affectation résultat de l'exercice 2025

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

509 927,54 euros, correspondant à l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion) en 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

760 624,12 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion), au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur.

1 048 126,28 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi :

- 637 435,03 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685200 – Excédents affectés à l'investissement,
- 455 984,56 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 - Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation,
- -24 857,59 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 –Report à Nouveau Médico-Social ,
- -20 435,72 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

342 558,00 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Normandie ainsi :

- 77 067,54 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685600 – Réserve de compensation,
- 35 000,00 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685700 – Réserve de compensation des charges d'amortissement,
- 338 132,18 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 - Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation,
- -1 103,56 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur,
- -106 538,16 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

-273 451,71 euros, correspondant au déficit dégagé par l'activité globale de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi :

- -240 503,39 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 10685600 – Réserve de compensation,
- 67 679,07 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 – Report à Nouveau Médico-Social,
- -128 199,73 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 - Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation,
- 31 755,74 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11592200 – Dépenses pour congés payés,
- -4 183,40 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

36 141,05 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Pays-de-la-Loire ainsi :

- 16 742,26 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 – Report à Nouveau Médico-Social ,
- 19 398,79 euros issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

56 470,88 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de l'Île de la Réunion ainsi :

- 47 563,92 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685600 – Réserve de compensation ,
- 8 906,96 euros issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

V. Budget prévisionnel pour l'exercice 2026

Conformément à nos statuts, l'Assemblée générale est appelée à prendre acte du budget de l'Association pour l'exercice en cours. Les budgets de l'exercice 2026 ont été préparés par chacun des établissements et directions régionales dans le courant du 4ème trimestre 2025 ; le budget prévisionnel général de l'association pour l'exercice 2026 a été établi en effectuant le regroupement arithmétique des budgets préparés par les différentes établissements et directions régionales, sans qu'une élimination des mouvements internes dits de « liaisons » ne puisse être réalisée. Pour cette raison, la masse des produits et des charges se trouve plus importante comparée à ces mêmes éléments pris dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, selon la méthode désormais retenue par l'Association, il a été demandé aux établissements et directions régionales de distinguer, lors de la préparation de leur BP 2026, les éléments relevant du « budget de reconduction » de ceux relatifs aux éventuelles « mesures nouvelles » demandées ou espérées et qui ne peuvent constituer qu'un développement de l'activité.

En outre, pour la douzième fois dans le BP 2026, il a été demandé d'inscrire sur une ligne spécifique l'éventuelle « impasse budgétaire » résultant du constat que l'évolution prévisible de la réalité des dépenses nécessaires au fonctionnement des activités en cours n'est pas totalement couverte par la progression prévisible des financements de reconduction.

Ces situations peuvent résulter de plusieurs facteurs possibles : taux directeur appliqué par les autorités de tarification insuffisant face à l'évolution des charges réelles de l'établissement, financement partiel du GVT, non-financement du Ségur pour tous ou de toute autre charge jugée nécessaire à l'activité.

Le budget prévisionnel général de l'exercice 2026 a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa séance du 13 décembre 2025 sous la forme regroupant les seuls éléments du BP «Reconduction». Le Conseil d'administration n'a pas statué sur les données des BP «mesures nouvelles», aucune certitude ne pouvant être acquise quant à la perception de tout ou partie des financements complémentaires demandés.

La consolidation budgétaire de l'année 2026 conduit à une enveloppe globale de 151.669.966 euros contre une enveloppe de 148.971.883 euros au budget de l'année 2025, soit une hausse de + 1,8 %.

Le tableau suivant récapitule le budget prévisionnel 2026, avec comparatif avec le budget prévisionnel 2025 :

Compte de résultat	Budget 2026	Budget 2025	Variation	
			en €	%
70 - Ventes & prestations	7 790 849	7 562 845	228 004	3,0%
73 - Dotation globale (Reprise N-2 inclus)	108 067 022	105 161 263	2 905 759	2,8%
74 - Subventions	20 849 849	19 335 503	1 514 346	7,8%
75 - Autres produits gestion courante	5 846 107	5 324 131	521 976	9,8%
781 - Reprises provisions	138 096	502 991	-364 895	-72,5%
791 - Transferts de charges		750 653	-750 653	-100,0%
789 - Reprises de fonds dédiés	4 192 851	4 162 580	30 271	0,7%
Produits exploitation	146 884 774	142 799 966	4 084 808	2,9%
60 - Achats	4 790 010	4 482 650	307 360	6,9%
61 - Services extérieurs	12 279 372	11 386 132	893 240	7,8%
62 - Personnel extérieur & détaché	6 082 252	6 054 143	28 109	0,5%
62 - Autres services extérieurs	9 792 632	9 933 996	-141 364	-1,4%
63 - Impôts et taxes (hors personnel)	836 697	780 164	56 533	7,2%
63 - Impôts et taxes sur rémunérations	7 148 974	7 069 930	79 044	1,1%
64 - Frais de personnel	100 330 623	99 350 508	980 115	1,0%
65 - Autres charges gestion courante	6 330 483	6 090 513	239 970	3,9%
681 - Dotations amort. & prov	2 865 707	2 592 909	272 798	10,5%
689 - Dotations de fonds dédiés	6 000	15 075	-9 075	-60,2%
Charges exploitation	150 462 750	147 756 020	2 706 730	1,8%
RESULTAT EXPLOITATION	-3 577 976	-4 956 054	1 378 078	-27,8%
76 - Produits financiers	1 848 551	2 179 958	-331 407	-15,2%
66 - Charges financières	1 050 002	1 204 863	-154 861	-12,9%
RESULTAT FINANCIER	798 549	975 094	-176 546	-18,1%
77 - Produits exceptionnels	400 569	755 526	-354 957	-47,0%
67 - Charges exceptionnelles	0	11 000	-11 000	-100,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	400 569	744 526	-343 957	-46,2%
TOTAL PRODUITS	149 133 894	145 735 450	3 398 444	2,3%
Impasse Budgétaire	2 536 072	3 236 432	-700 360	-21,6%
TOTAL CHARGES	151 512 752	148 971 883	2 540 869	1,7%
Reprise sur résultat N-2	157 214	0	157 214	ns
RESULTAT EXERCICE	0	0	0	ns

VI. Questions diverses

Pool Solidarité et participations financières attribuées en 2025

Le Pool Solidarité dispose au 31 décembre 2025 de 3.631.919 euros de fonds propres disponibles.

Le tableau ci-dessous résume l'origine et l'utilisation des fonds du Pool depuis sa création en 2004 :

Situation Pool Solidarité (99-96)	TOTAL	Soisy		Chelles
		Aide aux établ.	Invest.	
Plus-value nette cession Soisy	4 741 365	474 137	4 267 228	
Plus-value nette cession Chelles	1 780 246			1 780 246
Intérêts financiers reçus du Pool Trésorerie	802 379	802 379		
<i>Produits restant à encaisser</i>	-82 639	-82 639		
Encaissement vente Versailles (2020)	364 951	364 951		
Financement investissements immobiliers	-567 000	-65 000	-502 000	
<i>Aides restant à décaisser</i>	15 000	15 000		
Participation versées aux unités	-1 465 938	-1 298 346	0	-167 592
Apurement déficit BMCM	-463 229	-463 229		
Apurement situations négatives établ clôturés	-500 350	-500 350		
Autres frais décaissés pour établ° et Pool	-992 867	-992 867		
SITUATION PSI	3 631 919	-1 745 963	3 765 228	1 612 654
Sous-total Solde Soisy & Chelles			2 019 265	1 612 654

Rémunérations des dirigeants bénévoles et salariés

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une Collectivité territoriale supérieures à 50.000 euros l'obligation de publier dans leurs comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Conformément aux recommandations formulées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC bulletin 146 – juin 2007 p. 327), cette information doit être fournie dans l'annexe des comptes annuels, de façon globale, et nous la reprenons ci-après non sans rappeler au préalable que les dirigeants bénévoles – c'est-à-dire les membres du Bureau national - ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat. Seuls les frais engagés à l'occasion de leur mission font l'objet d'un remboursement selon des règles fixées par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2025, les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association ont totalisé 277.751 euros.